

# Le partenariat renforcé avec les parts B - BEES coop

BEES coop a un partenariat renforcé avec quelques membres "personnes morales". Ce partenariat renforcé permet aux parts B de bénéficier d'une remise de 5% moyennant certaines conditions.

## **Les objectifs poursuivis par BEES coop sont :**

- renforcer et consolider le partenariat et la solidarité entre acteurs de l'économie sociale et coopérative bruxelloise
- rester ancré dans son quartier en devenant un maillon fort de l'approvisionnement en *good food*.
- fidéliser nos partenaires les plus proches.
- augmenter notre attractivité pour que d'autres parts B s'approvisionnent davantage chez nous.

## **Les conditions**

- S'approvisionner pour au minimum 12 000€/an HTVA à BEES coop.
- Recevoir le feu vert des acheteurs concernés.
- En faire la demande motivée à BEES coop et être validé par le comité de coordination.  
Nous vous transférons donc la responsabilité de faire la demande. Certains partenaires pourraient vouloir continuer à soutenir BEES coop en ne bénéficiant pas de la réduction
- Le membre doit faire ses courses depuis au moins 5 mois à BEES et donc prouver un chiffre d'affaires de 5000€.
- La part B s'engage à participer activement à la vie coopérative de BEES coop (organisation de visites, ateliers dégustation,...). Cette contrepartie est discutée au cas par cas en fonction de la structure demandeuse.

## **Fonctionnement?**

- Ce partenariat n'est pas rétroactif. La réduction commence le premier mois après la validation par le CC.
- Cette réduction sera accordée via une note de crédit trimestrielle basée sur le CA si les conditions sont respectées.
- Nous commençons une phase test de 1 an. Ce dispositif sera évalué en décembre 2023.